



# SAISON 2025 / 2026



MARDI 09 JUIN 2026

# N° 42



## ÉDITION SPÉCIALE ! LES COUPES DE LA LOIRE



**Samedi 6 et dimanche 7 juin, un week-end de finales des Coupes de la Loire complètement fou !**



**Valeyre/Léger : L'ETRAT LA TOUR – ST JUST ST RAMBERT (3-0).**



**Seniors : CHAVANAY - VEAUCHE (1-1 – 7 tirs au but à 6).**

**U15 Féminines à 8 : ANDRÉZIEUX BOUTHÉON - FEURS (11-1).**



**U18 Féminines à 11 : ANDRÉZIEUX BOUTHÉON - MONTS ET PLAINE (6-1).**



**Seniors Féminines Complémentaire à 8 : OLYMPIQUE DU FOREZ - MONTS ET PLAINE (2-0).**

**Seniors Féminines Principale à 8 : ENT. HAUT FOREZ – LIGNON COUZAN (2-1).**



# AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

### CARNET NOIR

Le District de la Loire adresse ses sincères condoléances à Thierry GRESS, arbitre au sein du District, ainsi qu'à ses proches, suite à la disparition de son fils.

### RESULTATS COUPES

#### VALEYRE/LEGER

St Just St Rambert / **L'Etrat La Tour** => L'Etrat La Tour, vainqueur de la finale sur le score de 3-0.

#### SENIORS MASCULINS

Veauce / **Chavanay** => (1 – 1) à la fin du temps réglementaire. Chavanay remporte la finale après la séance des tirs au but (7 à 6).

#### U15 FEMINIQUES

**Andrézieux Bouthéon** / Feurs => Andrézieux Bouthéon remporte la finale en battant Feurs par 11 buts à 1.

#### U18 FEMINIQUES

Monts et Plaine / **Andrézieux Bouthéon** => Andrézieux Bouthéon remporte la finale par 6 buts à 1.  
Andrézieux Bouthéon remporte la coupe

#### FEMINIQUES A 8 (Coupe Complémentaire)

**Olympique du Forez** / Monts et Plaine => Olympique du Forez remporte la finale sur le score de 2 buts à 0.

#### FEMINIQUES A 8 (Coupe Principale)

Haut Forez / **Lignon Couzan** => Lignon Couzan remporte la finale sur le score de 2 buts à 1.

### REMERCIEMENTS

Remerciements aux élus présents pour les finales des Coupes de la Loire (féminines et masculines) et Valeyre/Léger, le samedi 6 juin à Saint Galmier, ainsi que pour les Féminines à 8 et U18 à 11, le dimanche 7 juin à Chamboeuf.

Remerciements aux municipalités de St Galmier et de Chamboeuf pour le prêt de leurs installations sportives et du matériel nécessaire à l'organisation de ces finales, ainsi qu'aux clubs, pour leur accueil.

Félicitations aux vainqueurs et finalistes, au corps arbitral, volontaires, bénévoles... indispensables au foot amateur, car sans eux, rien ne serait possible. Merci aussi aux supporters qui ont tous participé à faire de cet événement un moment convivial et festif

Enfin, c'est l'occasion de montrer à nos partenaires, Crédit Agricole Loire - Haute Loire et Intersport, la justification de leur soutien au District de la Loire de Football

### FINALES DES COUPES LAURAFoot

Les finales des Coupes LAURAFoot Seniors Féminines et Masculines 2026 se sont disputées dimanche 7 juin, au stade de Chantereine, à Bourgoin-Jallieu (Isère).

#### **Seniors féminines**

Saint-Martin-en-Haut remporte la finale 2026

#### **Seniors masculins**

Craponne remporte la finale 2026

### LICENCES

**Lancement de la saison 2026/27**

Le service Licences de la LAuRAFoot vous informe de l'ouverture de l'enregistrement des licences sur « Footclubs » le **vendredi 5 juin**.

A compter de cette saison, **la totalité des demandes s'effectuera par la voie dématérialisée**.

Pour les arbitres indépendants, vous pourrez solliciter le service « Compétitions » en écrivant à l'adresse [arbitres@laurafoot.fff.fr](mailto:arbitres@laurafoot.fff.fr), afin de suivre la nouvelle procédure de demande de licence

**Attention aux certificats médicaux frauduleux**

## **FOOT EN MARCHANT**

La finale régionale du « Foot en marchant » s'est déroulée le samedi 30 mai sur les installations de l'Envol Stadium, à Andrézieux-Bouthéon (42)

Vainqueur de cette finale Chavanay qui disputera à nouveau la finale nationale du Challenge National « Foot en marchant », à Clairefontaine, les **20 et 21 juin**.

Le **Fc. St Étienne** est le lauréat 2026 du Critérium national « Foot en marchant » et sera également présent à Clairefontaine, les **20 et 21 juin** pour l'étape nationale !

Pour le département de la Loire, le club de Génillac termine à la 3<sup>ème</sup> place et le club de St Chamond termine à la 4<sup>ème</sup> place du classement de la finale régionale du « Foot en marchant ».

## **VALEURS DE LA REPUBLIQUE – LAICITE ET SENSIBILISATION AUX RADICALISATIONS**

Le Préfet de la Loire met en œuvre un plan départemental de formation d'acteurs de terrain - niveau 3 - qui s'adresse à l'ensemble des personnes en contact avec la jeunesse et dans le domaine du sport, accueils collectifs de mineurs, coordination jeunesse, clubs sportifs, information jeunesse, missions locales, associations de jeunes, éducation spécialisée

### **Objectifs des formations valeurs de la République et laïcité**

Ces journées de formation sont **gratuites** et permettront aux stagiaires d'adopter un positionnement adapté à leur cadre d'intervention pour être ensuite en capacité d'apporter des réponses conformes au cadre légal.

### **Contenus**

- D'acquérir les repères historiques et les références de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité
- De confronter des pratiques professionnelles aux apports des intervenants
- De travailler de manière collective sur des cas pratiques

### **Organisation des sessions de formation**

La durée de la formation est de 2 jours et ½, et se déroule selon les horaires suivants :

Les deux premières journées de **9h à 17h**

La dernière demi-journée de **9h à 12h**

Veuillez retourner votre demande avant le **31 juillet** par mail, à l'adresse suivante : [ce.sdjes42@ac-lyon.fr](mailto:ce.sdjes42@ac-lyon.fr)

### **Contacts**

Gaëtan **PANARISI** - 04 77 59 41 09

Dominique **SALON** - Chargé de missions - Politiques de jeunesse et territoires - DSDEN de la Loire - 9 et 11, rue des Docteurs Charcot - 42023 Saint-Étienne Cedex 2

Téléphone - 04 77 81 41 63

## **CDOS – LOIRE**

Suite au départ en juillet d'un intervenant EAPA, le CDOS recherche un nouveau membre ; emploi en **CDI à temps plein (35h)**, avec un territoire d'action principal sur Saint-Etienne

Le **poste est ouvert en priorité aux titulaires d'une licence STAPS APA** (BPJEPS selon expérience). Une formation complémentaire en Education Thérapeutique du Patient (ETP) serait en plus.

**Prise de poste souhaitée au 13/07/26.**

### **Contact et modalités de candidature**

Veuillez adresser votre lettre de motivation et votre CV avant le **29/06/26 à 17h**, à **M. MOULARD**, président du CDOS Loire, par voie postale : 4 Rue des Trois Meules BP 90144, 42012 Saint-Étienne cedex 2, ou par mail : [presidentcdos@maisondessportsloire.com](mailto:presidentcdos@maisondessportsloire.com)

### **Contact**

**Maël GARROS** - CTD-Coordonateur Sport Santé CDOSL / DAPAP / MSS Loire - Maison Départementale des Sports - 4 rue des Trois Meules - BP 90144 - 42012 Saint-Étienne CEDEX 2

Téléphones - 04 77 59 56 09 - 06 26 04 33 02



# SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

## HORAIRE DELEGATION

Le secrétariat de la DELEGATION sera ouvert au public le **lundi après-midi de 14h à 19h seulement**.

Vous pouvez prendre contact directement avec les membres de Commission :

### COMMISSION DES SENIORS

CABERLON Alain      Responsable      06 04 12 67 25

### COMMISSION DES JEUNES

BRIDEAU Paul      Responsable      06 26 29 49 27

### COMMISSION CRITERIUM FOOT DIVERSIFIEE

THIVEND Bernard      Responsable      06 81 48 05 03

### COMMISSION DES ARBITRES

LIGOUT Jean Claude      Secrétaire      06 71 47 93 39

### COMMISSION DE DISCIPLINE

ODIN JONNARD Sylvie      Responsable      06 43 74 43 21

### COMMISSION DES REGLEMENTS

ROTA Didier      Responsable      06 89 81 96 49

## COUPES DU ROANNAIS

Coupe U15 « INTERSPORT » : **GOAL FOOT 1** FILERIN 1 (4 tirs au but à 2)

Coupe D5 « INTERSPORT » : **FC. ROANNE 5** AVENIR COTE 1

Coupe U18 « INTERSPORT » : **COMMELLE VERNAY 1** BOIS NOIRS 0

Coupe D3/D4 « INTERSPORT » : **OUCHES 1** OLYMPIQUE EST ROANNAIS 1 (4 tirs au but à 3)

La Délégation du Roannais remercie vivement la municipalité du Coteau pour le prêt des superbes installations du stade Bécot, ainsi que son club de l'Olympique qui, avec ses nombreux bénévoles autour du président Alain DURANTET, a assuré une remarquable organisation pour la réussite sportive et festive de ces finales qui ont rassemblé près de 1500 spectateurs sur l'ensemble de la journée.

Félicitations aux lauréats, mais aussi aux finalistes, pour leurs performances les ayant conduit jusqu'en finale ; également pour leur excellent comportement d'ensemble, ainsi que leurs supporters.

Merci à toutes et tous !

## DATES A RETENIR

**Super Coupe UNAF à PARIGNY, le samedi 13 juin**

Rappel des rencontres : (matches officiels : seront pris en compte toutes infractions disciplinaires et autres....)

- **14h** : COMMELLE VERNAY (vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18) contre BOIS NOIRS (club roannais le mieux classé en championnat U18 D2)

- **16h30** : OUCHES (vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3/D4) contre ST DENIS DE CABANNNE (club roannais le mieux classé en championnat D3)

- **Assemblée Générale du District de la Loire, à ST JEAN BONNEFONDS, le vendredi 26 juin**

### **RAPPEL AUX CLUBS**

L'utilisation d'engins pyrotechniques est strictement interdite (fumigènes, feux de Bengale, pétards, etc.).

Son utilisation qui peut être dangereuse (brûlures, inhalations de fumées nocives, etc.), sera amendée de 100 € par engin.

Merci à tous de prévenir vos supporters, surtout lors de nos finales Jeunes et Seniors.

Francis VIDRY  
Président Délégué du District de la Loire

### **DEVENIR ARBITRE**

Un nouvel examen de recrutement (Jeunes et Seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **lundi 24 août, de 14h à 18h**
- **Mardi 25 août, de 8h30 à 17h30**
- **Mercredi 26 août, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de **(lieu à définir)**.

- **Module 7 : le mardi 1<sup>er</sup> septembre, de 19h à 22h30, au siège de la Délégation du Roannais.**

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.  
Inscriptions à compter de début juin : rendez-vous sur le site du **District de la Loire** > Rubrique Arbitrage > Devenir Arbitre.



# PÔLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N°42 publié le 09/06/2026**

Réunion du lundi 8 juin 2026

Président : François RIOUFFREYT

Secrétaire : Maryse FAURE

Membre : Jacky RODAMEL

**RAPPEL** : adresse mail du pôle réglementaire : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

Toute demande de renseignement envoyée à cette adresse mail recevra une réponse écrite.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes :

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 49 du DLF et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

=====

### INFORMATIONS CLUBS

#### SITUATIONS MONTÉES – DESCENTES 2025/26

#### CATÉGORIE CRITERIUM :

**Cd1 :** 1<sup>er</sup> **SE. COTE CHAUDE 5** Champion Cd1

.....  
7<sup>ème</sup> **FAYOL GAFFARD FIRMINY 5**

8<sup>ème</sup> **ABH 5**

9<sup>ème</sup> **VILLARS 5**

10<sup>ème</sup> **ST PRIEST EN JAREZ 5**

Ces 4 équipes descendent en Cd2

**Cd2 :**  
**Poule A :** 1<sup>er</sup> **VEAUCHE 5** Champion Cd2

2<sup>ème</sup> **ASPTT. ST ETIENNE 5**

Ces 2 équipes accèdent en Cd1

.....  
9<sup>ème</sup> **PLAINE PONCINS 5**

10<sup>ème</sup> **ST ROMAIN LE PUY 5**

Ces 2 équipes descendent en Cd3

**Poule B :** 1<sup>er</sup> **CROIX DE L'ORME 5** Champion Cd2

2<sup>ème</sup> **SEAUVE 5**

Ces 2 équipes accèdent en Cd1

.....  
9<sup>ème</sup> **COTE DURIEU 5**

10<sup>ème</sup> **ST CHAMOND 5**

Ces 2 équipes descendent en Cd3

**Cd3 :**

**Poule A : 1<sup>er</sup> BOISSET CHALAIN 5**

**Poule B : 1<sup>er</sup> SORBIERS LA TALAUDIERE 5 Ces 3 équipes accèdent en Cd2**

**Poule C : 1<sup>er</sup> ST JUST ST RAMBERT 6**

L'équipe **BONSON ST CYPRIEN 5**, en tant que meilleur 2<sup>ème</sup> des poules A-B-C, **accède en Cd2**

=====

**JOUEURS NON QUALIFIÉS ÉVOLUANT EN + 40 ANS**

Journée 8

- 527379 VILLARS 10 10 €

Journée 12

- 582741 MONTAGNES DU MATIN 10 10 €
- 548273 ONDAINE 11 10 €

Journée 20

- 517776 ST JOSEPH ST MARTIN 10 & 11 20 €
- 504767 ST GENEST MALIFAUX 11 10 €

Journée 21

- 526203 PRECIEUX 10 10 €

**FEUILLE DE MATCH NON CONFORME**

Match n°54759129 du 14/11/25 + de 40 Ans

529721 ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE 10 – 537227 RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL 10

Feuille de match non remplie par RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL 10 (537227) 20 €

=====

**FORFAIT SIMPLE**

**Affaire n°383** - Dossier transmis par la Commission Jeunes U14 à D1 (J5)

**Affaire n°384** - Dossier transmis par la Commission Féminines U13 à 8 D2 Poule B (J3)

**Affaire n°385** - Dossier transmis par la Commission Jeunes U14 D1 (J6)

**DÉCISIONS**

**N°383 : Rencontre n°55613490 du 31/05/26 – Championnat Jeunes U14 D1 J5 : SE. OLYMPIQUE 1 – SE. LA RIVIERE 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement à SE. LA RIVIERE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. OLYMPIQUE**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°384 : Rencontre n°55420245 du 06/06/26 – Championnat Féminines U13 à 8 D2 Poule B J3 : ST DENIS DE CABANNE 1 – MONTAGNES DU MATIN 1**

Match perdu par forfait à ST DENIS DE CABANNE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**MONTAGNES DU MATIN**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°385 : Rencontre n°55613491 du 07/06/26 – Championnat Jeunes U14 D1 J6 : SE. LA RIVIERE 1 – ROCHE ST GENEST 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ROCHE ST GENEST, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. LA RIVIERE**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**Amende pour forfait simple**

580450	SE. LA RIVIERE (Jeunes U14 D1 J5)	60 €
582741	ST DENIS DE CABANNE (Féminines U13 à 8 D2 Poule B J3)	60 €
544208	ROCHE St GENEST (Jeunes U14 D1 J6)	60 €

**Article 23.2 - Forfaits**

**Article 23.2.1**

**En cas de forfait simple dans les cinq dernières journées, cette amende sera doublée.**

Cette dernière situation intervient au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts, pour et contre, ainsi que les points acquis lors de tous les matchs joués, restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse, sur le score de 3 à 0 (art 23.2.3 des RG du DLF).

=====

**RÉCEPTION DOSSIER**

**- Affaire n°118 –**  
**Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule F**  
**565020 SE. FOURNEYRON 1 – 539657 GENILAC 1**  
**Match n°53812239 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. CAMARA Batou**, licence n°9605181963, qui était suspendu pour cette rencontre.

**DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. CAMARA Batou**, licence n°9605181963, du club **SE. FOURNEYRON**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 25/05/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence, la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **SE. FOURNEYRON**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SE. FOURNEYRON** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. CAMARA Batou**, licence n°9605181963, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **GENILAC 1**, sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **SE. FOURNEYRON**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club SE. FOURNEYRON** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26

**- Affaire n°119 –**  
**Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule C**  
**534257 ASA. CHAMBON FEUGEROLLES 2 – 537227 RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL 1**  
**Match n°53793689 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. AZI Ilian**, licence n°2547369759, qui était suspendu pour cette rencontre.

**DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. AZI Ilian**, licence n°2547369759, du club **ASA. CHAMBON FEUGEROLLES**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 25/05/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence, la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **ASA. CHAMBON FEUGEROLLES**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **ASA. CHAMBON FEUGEROLLES** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. AZI Ilian**, licence n°2547369759, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL**, sur le score de 6 - 0

Les frais de dossier sont imputés au club **ASA. CHAMBON FEUGEROLLES**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club ASA. CHAMBON FEUGEROLLES** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26.

**- Affaire n°120 –**

**Dossier transmis par la Commission Seniors D1 « McDonald's »**

**590282 ST CHAMOND 1 – 580450 SE. LA RIVIERE 1**

**Match n°53792516 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. KAYACI Cafer**, licence n°2508674235, qui était suspendu pour cette rencontre.

### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. KAYACI Cafer**, licence n°2508674235, du club **SE. LA RIVIERE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 18/05/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **SE. LA RIVIERE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SE. LA RIVIERE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. KAYACI Cafer**, licence n°2508674235, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **ST CHAMOND** sur le score de 5-0

Les frais de dossier sont imputés au club **SE. LA RIVIERE**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club SE. LA RIVIERE** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26.

**- Affaire n°121 –**

**Dossier transmis par la Commission Seniors D1 McDonald's**

**504278 FIRMINY 2 – 527379 VILLARS 2**

**Match n°537925567 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. ROUSSET Benjamin**, licence n°2558637700, qui était suspendu pour cette rencontre.

### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. ROUSSET Benjamin**, licence n°2558637700, du club **VILLARS**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 25/05/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **VILLARS**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **VILLARS** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. ROUSSET Benjamin**, licence n°2558637700, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **FIRMINY** sur le score de 7-0

Les frais de dossier sont imputés au club **VILLARS**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club VILLARS** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26.

**- Affaire n°122 –**

**Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D2 Poule A**

**500430 SE. CÔTE CHAUDE 1 – 504377 VEAUCHE 2**

**Match n°53791894 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. GOUJON Rudi**, licence n°2548409903, qui était suspendu pour cette rencontre.

### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. GOUJON Rudi**, licence n°2548409903, du club **VEAUCHE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **3 matchs de suspension ferme**, avec prise d'effet le 19/04/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **VEAUCHE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **VEAUCHE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. GOUJON Rudi**, licence n°2548409903, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **SE. CÔTE CHAUDE** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **VEAUCHE**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club VEAUCHE:** 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26

- **Affaire n°123 –**

**Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D2 Poule A**  
**580450 SE. LA RIVIERE 1 – 551564 SE. LA METARE 1**  
**Match n°53791898 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M. TACOU RICHARD Alix**, licence n°9602400006, qui était suspendu pour cette rencontre.

### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M. TACOU RICHARD Alix**, licence n°9602400006, du club **SE. LA METARE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 25/05/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **SE. LA METARE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SE. LA METARE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M. TACOU RICHARD Alix**, licence n°9602400006, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **SE. LA RIVIERE** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **SE. LA METARE**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club SE. LA METARE :** 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26.

- **Affaire n°124 –**

**Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D4 Poule B**  
**551564 SE. LA METARE 2 – 508408 ANDREZIEUX BOUTHEON 3**  
**Match n°55183868 du 31/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match de la joueuse **Mme. PERCET Kelia**, licence n°9602397870, qui était suspendue pour cette rencontre.

### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que la joueuse **Mme PERCET Kelia**, licence n°9602397870, du club **ANDREZIEUX BOUTHEON**, était suspendue le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Cette joueuse a été sanctionnée de **2 matchs de suspension ferme**, avec prise d'effet le 27/04/26.

Elle ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **ANDREZIEUX BOUTHEON**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **ANDREZIEUX BOUTHEON** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer une joueuse suspendue à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que la joueuse **Mme PERCET Kelia**, licence n°9602397870, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **SE. LA METARE** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au club **ANDREZIEUX BOUTHEON**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club ANDREZIEUX BOUTHEON** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26.

**- Affaire n°125 –**

**Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule B**  
**590363 CHAMPDIEU MARCILLY 1 – 552529 BOIS NOIRS 2**  
**Match n°55192586 du 30/05/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **M VIALLE Timéo**, licence n°2547437266, qui était suspendu pour cette rencontre.

#### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **M VIALLE Timéo**, licence n°2547437266, du club **BOIS NOIRS**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 11/05/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **BOIS NOIRS**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **BOIS NOIRS** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **M VIALLE Timéo**, licence n°2547437266, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec prise d'effet au 15/06/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **CHAMPDIEU MARCILLY** sur le score de 5-0

Les frais de dossier sont imputés au club **BOIS NOIRS**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club BOIS NOIRS** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 15/06/26.

**- Affaire n°126 –**

**Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule E**  
**529727 ST PAUL EN JAREZ 3 – 540488 TARTARAS 1**  
**Match n°54003283 du 31/05/26**

**Réserve d'avant-match du club TARTARAS :**

Je soussigné(e) **COMBET GABIN**, licence n° 2546684998, Capitaine du club TARTARAS FC, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. St PAUL EN JAREZ, pour le motif suivant : sont susceptibles

d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club F.C. ST PAUL EN JAREZ (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)

**Confirmé par mail le 31/05/26 :**

Bonjour notre coach M. Fillon a émis une réserve ce jour lors du match contre St Paul en Jarez senior D5 nous la confirmons merci de l'étudier. Salutations sportives. TARTARAS FC

**DECISION**

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve du club **TARTARAS**, transmise par courriel le 31/05/26, laquelle a été déposée dans les conditions de temps, mais pas de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

La réserve déposée par le club TARTARAS ne correspond à aucun article des RS/RG du DLF

*21.3 – Équipes réserves*

*5. Les équipes réserves des clubs, engagées dans les championnats de série inférieure, ne peuvent utiliser que des joueurs ayant disputé au maximum 12 matchs de championnat en équipes classées en séries supérieures.*

Par ce motif, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

Les frais de dossier sont imputés au club **TARTARAS**, soit **40 €**

**TOTAL des amendes pour le club TARTARAS : 40 €** (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

**AMENDES pour appel : dossier n°AP010**

**Rencontre n°54002770** en date du **31/01/26**, compétition : **Cd3 Poule C**

club recevant, **JONZIEUX - St ROMAIN LES ATHEUX**, n° d'affiliation 521800 - club visiteur, **CHATEAUNEUF**, n° d'affiliation 533556

Appel du club de CHATEAUNEUF, en la personne de Mme. CHAIZE Maryse, présidente, en date du 17 mars 2026, contre une décision prise par la Commission des Règlements du District de la Loire, publiée au PV. n°25 du 10/02/26, modifiée au PV. n°26 du 17/02/26.

La Commission Départementale d'Appel Règlementaire,

**N'APPLIQUE PAS** les frais d'appel de 100 €, le club ayant formulé son appel sur les règlements du District, sans prise en compte de la loi n° L212-2 du 10 septembre 2018 : « Sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité, ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient. » L'initiale du prénom est autorisée par les Règlements Généraux du District de la Loire de Football.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50.1 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET  
Tél : 06.27.50.07.44  
**COMMISSION SENIORS**

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.75

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79  
Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

## NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)

## REMERCIEMENTS

La Commission Seniors remercie l'ensemble du club St Galmier Chamboeuf pour l'excellente organisation des finales des coupes départementales.

Elle adresse également ses sincères remerciements à son président, ainsi qu'à l'ensemble des dirigeants bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette belle manifestation.

## COURRIERS RECUS

Se. La Métare : demande d'attribution du stade Alexandre de Fraissinette le vendredi soir : voir avec la mairie.

Bussières : desiderata pour la saison 2026/27.

LauraFoot : liste des clubs non engagés en Coupe de France pour la saison 2026/27 : **date limite d'engagement le 15 juin.**

Bois Noirs : engagement en Coupe de France : veuillez-vous rapprocher de la LauraFoot : **date limite d'engagement le 15 juin.**

Sorbiers La Talaudière : engagements pour la saison 2026/27.

## **Liste des clubs non engagés en Coupe de France pour la saison 2026/27 : date limite d'engagement le 15 juin.**

554178 ; 534257 ; 526809 ; 504838 ; 560588 ; 582734 ; 560559 ; 549921 ; 504768 ; 504820 ; 580450 ; 523963 ; 525863 ; 523340 ;  
550799 ; 504623 ; 539657 ; 553751 ; 546805 ; 550398 ; 549920 ; 517999 ; 504499 ; 549300 ; 564528 ; 546945 ; 513076 ; 560731 ;  
536286 ; 504249 ; 590282 ; 528350 ; 504541 ; 520060 ; 540488 ; 860487 ; 504438 ; 513357 ; 529289 ; 509200.



# COMMISSION SENIORS

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.97*

**PV N°42 publié le 09/06/2026**

Réunion du lundi 8 juin 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## **COURRIER RECU**

Cours : concerne la saison 2026/27

## **INFO**

Concernant les montées et descentes, les clubs seront informés lors du PV de la semaine prochaine.



# COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67  
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : [jeunesU18@loire.fff.fr](mailto:jeunesU18@loire.fff.fr)  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : [jeunesU13@loire.fff.fr](mailto:jeunesU13@loire.fff.fr)  
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : [jeunesU11@loire.fff.fr](mailto:jeunesU11@loire.fff.fr)  
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : [jeunesU9@loire.fff.fr](mailto:jeunesU9@loire.fff.fr)  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : [jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

## COURRIERS REÇUS

Fc. St Etienne : engagement U14 saison prochaine.  
St Just St Rambert : engagement U14 saison prochaine.  
Feurs : mode de classement U15 D2.  
St Joseph St Martin : engagement U14 saison prochaine. Montée en D1 saison prochaine.  
St Priest en Jarez : annulation match U13 D3 du 30/05.  
Haut Pilat : demande rectification match U15 D1 du 31/05.  
Montagnes du Matin : résultat match U13 D1.  
Sorbiers La Talaudière : engagement U14 saison prochaine.  
Roche St Genest : forfait U14 D1 match du 07/06

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.  
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.  
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

**Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :**

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : [jeunesU18@loire.fff.fr](mailto:jeunesU18@loire.fff.fr)  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : [jeunesU13@loire.fff.fr](mailto:jeunesU13@loire.fff.fr)  
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : [jeunesU11@loire.fff.fr](mailto:jeunesU11@loire.fff.fr)  
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : [jeunesU9@loire.fff.fr](mailto:jeunesU9@loire.fff.fr)  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : [jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

**Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.**

## U14

**Pour la saison 2026/27, le championnat sera reconduit, à condition d'avoir entre 10 et 12 équipes inscrites avant la mi-juillet.**

À ce jour, cinq équipes ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à cette nouvelle édition.

En cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant, le championnat ne pourra être maintenu pour la saison 2026/27 et ne sera pas reconduit.

Par ailleurs, l'équipe terminant à la première place du championnat accédera à l'échelon supérieur et sera promue en Ligue pour la saison suivante.

Dès à présent, vous pouvez transmettre vos souhaits et demandes par courriel à l'adresse suivante : [JeunesU15@loire.fff.fr](mailto:JeunesU15@loire.fff.fr)

## U15 à 8

Le sondage est clôturé depuis le 15 mai. Les réponses n'ont pas encore été analysées. Un point sera effectué dans les prochaines semaines afin d'évaluer l'intérêt des clubs pour ce championnat.



# COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

## COURRIER RECU

Cours : indisponibilité stade du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre 2026.

### U13

#### Absences feuille de match (amende si pas de réponse avant le 15 juin)

**D2 Poule A** : samedi 14 mars : Bois Noirs 2 – Ent. Roannais Foot 42/Mably 4  
samedi 25 avril : Ent. Roannais Foot 42/Mably 4 – Le Coteau 3

**D3 Poule A** : samedi 28 février : Ent. Villerest/Parigny 2 – Roanne Portugais  
samedi 7 mars : Loire Sornin 2 - Ent. Villerest/Parigny 2  
samedi 25 avril : Ent. Villerest/Parigny 2 – Perreux 2

**D3 Poule B** : samedi 28 février : Riorges 5 – Montagnes du Matin 3  
samedi 7 mars : Avenir Côte 4 – Riorges 5

### U11

#### Absences feuille de plateau

##### Plateau du samedi 30 mai

**D1** : Roannais Foot 42 (2 et 3) – Villerest 1 – Bussièrès 1 – Parigny St Cyr 1 – Crémeaux 1 – Commelle Vernay 2.

**D2** : Villers 1 – Ouches 1 – Roanne Portugais 1 – Riorges 3 – Pouilly les Nonains 1.

**D3** : Commelle Vernay 3 – Avenir Côte 4 – Villerest 2 – Filerin 2 – Villers 2 – Parigny St Cyr 2.

### U9

#### Absences feuille de plateau

##### Plateau du samedi 30 mai

**Poule A** : Avenir Côte – Fc. Roanne – Le Coteau – Roannais Foot 42 – Bois Noirs.

**Poule B** : Coutouvre – Pouilly les Nonains – Roannais Foot 42 – Villers – Avenir Côte – Bussièrès – Forez Roannais – Olympique Est Roannais – Parigny St Cyr – Crémeaux – Val d'Aix – Mably – Nord Roannais.



# COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.95*

**PV N°42 publié le 09/06/2026**

Réunion du lundi 8 juin 2026

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

## **COURRIER REÇU**

Cours : nous avons pris bonne note de l'indisponibilité de votre terrain, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre, en raison de la création d'un terrain synthétique. Pendant cette période, les matchs Critérium seront programmés à l'extérieur.



# COMMISSION FEMININES

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.86

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44  
Référente Foot Féminin : Justine MERLE - 06 61 07 12 10

## COURRIERS RECUS

Sorbiers La Talaudière : engagements saison 2026/27  
Montagnes du Matin : forfait en U13 D2 contre St Denis de Cabanne  
Villers : réception feuille de match papier contre Perreux du 29 mai

## INFORMATION IMPORTANTE

**- A l'attention des clubs** : tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

[feminines@loire.fff.fr](mailto:feminines@loire.fff.fr)

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

**Concernant les rencontres : bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.**

## COUPES DE LA LOIRE

*Nous tenons à remercier l'ensemble du club MONTS ET PLAINE pour l'organisation des finales.  
Félicitations à l'ensemble des équipes finalistes.*

**Finale U15F** : victoire d'Andrézieux Bouthéon, 11 buts à 1, contre Feurs.

**Finale U18F** : victoire d'Andrézieux Bouthéon, 5 buts à 1, contre Monts et Plaine.

**Finale Seniors à 8 Complémentaire** : victoire de l'Olympique du Forez, 2 buts à 0, contre Monts et Plaine.

**Finale Seniors à 8 Principale** : victoire de Lignon Couzan, 2 buts à 1, contre Haut Forez.

## CREATION D'EQUIPE

Les clubs souhaitant créer une équipe féminine la saison prochaine, quelle que soit la catégorie, peuvent nous contacter afin que nous puissions les accompagner dans leur projet. Merci également de faire un mail pour nous en informer.



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80  
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoît CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41  
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

## PRÉAMBULE

Félicitations aux arbitres ligériens promus, récompensés pour leur travail et leur engagement tout au long de la saison. Aux arbitres rétrogradés, nous adressons nos encouragements pour la suite de leur parcours, avec la certitude que leur passion et leur détermination les aideront à rebondir. Enfin, un grand merci aux arbitres qui mettent un terme à leur carrière. Leur investissement et leur dévouement au service du football ligérien méritent toute notre reconnaissance.

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre. Le CTDA sera indisponible jusqu'au 14 juin inclus. Pour toute question, merci de vous adresser au bénévole concerné ou aux présidents.

## RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

**Chaque nouvelle saison, la validation de votre licence d'arbitre est soumise à la conformité d'un dossier médical d'arbitre (DMA) et d'un dossier administratif. Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne + règlements) sont à réaliser au plus tard le 15 juillet 2026.**

**Le renouvellement du dossier arbitre 2026/27 (médical, administratif) dématérialisé (cotisations incluses) est en ligne sur le site du District (Rubrique > ARBITRAGE - Onglet > RENOUVELLEMENT LICENCE 2026/2027).**

## LICENCE ARBITRE 2026/2027

La demande de licence « arbitre » est dématérialisée. Prenez contact directement avec votre club (à partir du **vendredi 5 juin**). Pour les arbitres indépendants, vous pourrez solliciter le service concerné de la LAuRA Foot en écrivant à l'adresse [arbitres@laurafoot.fff.fr](mailto:arbitres@laurafoot.fff.fr) afin de suivre la nouvelle procédure de demande de licence.

## **ASSEMBLEE GENERALE**

Tous les arbitres sont convoqués le **samedi 5 septembre 2026** à **Andrézieux-Bouthéon, de 8h30 à 18h**, au Complexe Sportif des Bullieux (repas pris sur place).

## **INDISPONIBILITES ESTIVALES**

**Saisissez vos indisponibilités estivales** bien à l'avance sur votre Portail des Officiels à l'adresse suivante : <https://officiels.fff.fr>

## **FORMATION INITIALE DES ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site du DLF : <https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

### **FIA n°1 – Veauce (*inscriptions fermées > date limite était le dimanche 7 juin*)**

- Vendredi 26 juin : 18h30–22h
- Samedi 27 juin : 8h30–17h30 (*repas non compris*)
- Dimanche 28 juin : 8h30–17h30 (*repas non compris*)
  - *Module 7* : Mardi 30 juin (18h30–22h, à St Priest en Jarez, au District)

## **ARBITRES SOLIDARITE**

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à 8 euros pour la saison 2026/27. Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement par carte bleue (paiement sécurisé), directement via ce lien : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite/cotisations>.

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean-Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

## **UNAF – UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**

En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2026/27 :  
Bulletin adhésion UNAF - Saison 2026/27 > [https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF\\_Fiche\\_Adhesion\\_26-27.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF_Fiche_Adhesion_26-27.pdf)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) – Ordre : UNAF Loire  
Merci de joindre votre règlement par chèque, à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°42 publié le 09/06/2026

Réunion du lundi 8 juin 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80  
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur des jeunes arbitres, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT- 06 71 47 93 39  
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41  
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

## DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (Jeunes et Seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **en attente de confirmation fédérale suite a nouvelles dispositions**  
Sur les installations de (**lieu à venir prochainement**).

- **Module 7 : le mardi 8 septembre, de 18h30 à 22h30, au siège de la Délégation du Roannais.**

N'attendez pas si, dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.  
Inscriptions à compter de début juin : rendez-vous sur le site du **District de la Loire** > Rubrique Arbitrage > Devenir Arbitre.

## FELICITATIONS !

**M. GAUDARD Laurent, « papi » pour la 4<sup>ème</sup> fois !**

**M. LEVASSEUR Nathan, pour sa réussite à l'examen théorique de Ligue. Il va falloir porter haut les couleurs ligériennes sur les terrains de la LauraFoot.**

## RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE2026 2027

Le renouvellement du dossier arbitre 2026/27 (médical, administratif) sera dématérialisé (cotisations incluses) **est en ligne sur le site du District, (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUELEMENT LICENCE 2026/2027).**

**LE DMA pour les arbitres roannais est à envoyer à la Délégation en version papier, et en copie version DEMATERIALISEE au District, comme annoncé sur PV.**

## **COMMUNICATION**

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Mettre en copie à la Délégation. Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

### **LICENCE ARBITRE 2026/27**

La demande de licence « arbitre » est dématérialisée. Prenez contact directement avec votre club (à partir du **vendredi 5 juin**). Pour les indépendants, le bordereau sera disponible sur le site de la LAuRA Foot (*lien à venir*).

### **ASSEMBLEE GENERALE**

Tous les arbitres sont convoqués le **samedi 5 septembre à Andrézieux-Bouthéon, de 8h30 à 18h**, au Complexe Sportif des Bullieux (repas pris sur place).

### **INDISPONIBILITES ESTIVALES**

**Saisissez vos indisponibilités estivales** bien à l'avance sur votre Portail des Officiels à l'adresse suivante : <https://officiels.fff.fr>

### **ARBITRES SOLIDARITE**

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à 8 euros pour la saison 2026/27. Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement par carte bleue (paiement sécurisé), directement via ce lien : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite/cotisations>.

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean-Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

## **UNAF – UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**

En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2026/27 :  
Bulletin adhésion UNAF - Saison 2026/27 > [https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF\\_Fiche\\_Adhesion\\_26-27.pdf](https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2026/05/UNAF_Fiche_Adhesion_26-27.pdf)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) – ordre : UNAF Loire.  
Merci de joindre votre règlement par chèque, à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

=====

### **UNAF ROANNE**

- **Super Coupe UNAF à PARIGNY, le samedi 13 juin**

Rappel des rencontres (matchs officiels : seront pris en compte toutes infractions disciplinaires et autres....) :

- **14h** : **Commelle Vernay** (vainqueur de la Coupe « Intersport » U18 contre **Bois Noirs** (club roannais le mieux classé en championnat U18 D2)

- **16h30** : **Ouches** (vainqueur de la Coupe « Intersport » D3/D4) contre **St Denis de Cabanne** (club roannais le mieux classé en championnat D3)

## LA COUPE DU MONDE

Mercredi, l'équipe de France va s'envoler pour Boston, afin de participer à la 23<sup>ème</sup> Coupe du Monde, du 11 juin au 19 juillet.

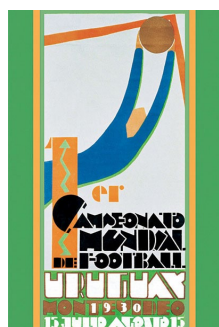
Les trois premiers matchs auront lieu le mardi 16 juin contre le Sénégal, le lundi 22 juin contre l'Irak et le vendredi 26 juin contre la Norvège.

Les « Bleus » sont parmi les favoris et espèrent une troisième étoile sur leur maillot, après les titres de 1998 et 2018.

Didier DESCHAMPS a sélectionné 26 joueurs. Parmi eux, se trouve **William SALIBA**, joueur formé à l'ASSE et récent finaliste de la Ligue des Champions, avec Arsenal.

Depuis la création de la compétition, l'équipe de France a participé à 16 des 23 phases finales. Je vous propose de vous replonger dans le bilan de la Coupe du Monde, à travers la liste des joueurs sélectionnés qui ont, durant leur carrière, joué à l'ASSE ou qui sont originaires de la Loire. Une façon ludique de se remémorer l'histoire de la plus prestigieuse des compétitions de football et de se souvenir de quelques « Verts » qui ont écrit l'histoire de l'ASSE et aussi celle de l'équipe de France.

### LES ÉDITIONS D'AVANT-GUERRE



COUPE DU MONDE 1930		En URUGUAY		13 équipes		Finale : URUGUAY 4 ARGENTINE 2				
Matchs France		Mexique 4-1 ; Argentine 0-1 ; Chili 0-1								
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matchs	but	classem.	date	matchs	but	matchs	but
Équipe de France										
<b>LANGILLER</b>	<b>Marcel</b>	C.A Paris	3	1	1 <sup>er</sup> t.	1935-37	65	?	30	7
Équipe de Yougoslavie										
<b>BECK</b>	<b>Yvan</b>	FC Sète	3	3	1/2 fin.	1935-39	106	95	7 + 7	?
<b>STEVANOVITCH</b>	<b>Lyoubicha</b>	FC Sète	3		1/2 fin.	1933-37	73	?	4	?

Le premier joueur de l'ASSE à avoir joué en phase finale de Coupe du Monde est donc **Lyoubiha STEVANOVITCH**. Il fera partie de la 1<sup>ère</sup> équipe pro de Saint-Etienne (1933/34). Né en Yougoslavie et arrivé à 19 ans en France, il est passé par le Fc. Sète et Nîmes, avant de rejoindre les « Verts ». Il sera rejoint en 1935 par son compatriote, **Yvan BECK**, sans doute l'un des plus grands joueurs de cette époque. Vainqueur de la Coupe de France avec Sète (1928) et international yougoslave ; devenu Français, il est le premier joueur de l'ASSE à endosser le maillot bleu, en 1937. En 1930, les deux Yougoslaves atteignent les demi-finales de la Coupe du Monde, corrigés 1-6 par le futur vainqueur uruguayen. En 1935, les « Verts » recrutent **Marcel LANGILLER**. Véritable « titi parisien », il est déjà l'un des piliers de l'équipe de France ; vainqueur de la Coupe de France en 1933 avec Roubaix, il restera deux saisons à Saint-Etienne, sans que le club ne réussisse à monter en D1 (deux fois 3<sup>ème</sup>).



COUPE DU MONDE 1934		En ITALIE		16 équipes		Finale : ITALIE 2 TCHÉCOSLOVAQUIE 1				
Match France		Autriche 2-3 a.p								
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matchs	but	classem.	date	matchs	but	matchs	but
Équipe de France										
<b>LHENSE</b>	<b>René</b>	FC Sète	N'a pas joué		1/8ème	1938-46	126		11	

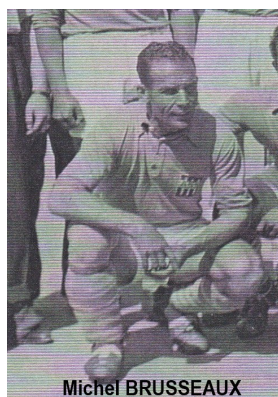
**René LHENSE** est le gardien emblématique du Fc. Sète (doublé en 1934) lorsqu'il est transféré à l'ASSE, pour la première saison du club en Division 1. Il doit faire face à une rude concurrence à son poste en équipe

de France. Ainsi, il sera sélectionné pour les Coupes du Monde 1934 et 1938, sans jouer un seul match des phases finales, mais fera le bonheur des « Verts » jusqu'en 1946.



COUPE DU MONDE 1938		En FRANCE	16 équipes			Finale : ITALIE 2 HONGRIE 2				
Match France		Belgique 3-1 ; Italie 1-3								
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matches	but	classem.	date	matches	but	matches	but
Équipe de France										
<b>LHENSE</b>	<b>René</b>	FC Sète	N'a pas joué		Quart	1938-46	126		11	
<b>BRUSSEAU</b>	<b>Michel</b>	FC Sète	N'a pas joué		Quart	1939-47	55	?	1	?

**Michel BRUSSEAU** (une seule sélection) a joué à Nice et Sète, avant de renforcer les « Verts » qui ont fini 4<sup>ème</sup> de leur 1<sup>er</sup> championnat de D1. Sans savoir que la guerre va perturber l'ensemble du sport, **René LHENSE** est encore présent, mais toujours sans jouer un seul match.



### LA REPRISE JUSQU'À L'ÉPOPÉE SUÉDOISE



COUPE DU MONDE 1950		Au BRÉSIL	13 équipes			Finale : URUGUAY 2 BRÉSIL 1				
La France éliminée par la Yougoslavie n'est pas qualifiée pour la phase finale										
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matches	but	classem.	date	matches	but	matches	but
Équipe de Suisse										
<b>TAMINI</b>	<b>Jean</b>	Serv. Genève	3		6ème	1941-52	59	12	20	3

La carrière du Suisse **Jean TAMINI** (20 sélections) à Saint-Etienne s'est faite en deux temps. La saison 41-42, arrivant de Lyon, puis un second passage en 1950, après la Coupe du Monde, alors qu'il était retourné à Genève. Deux saisons en milieu de tableau sous la houlette de Jean SNELLA (7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>).



COUPE DU MONDE 1954		En SUISSE	16 équipes			Finale : ALLEMAGNE 3 HONGRIE 2				
Matches France		Yougoslavie 0-1 ; Mexique 3-2								
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matches	but	classem.	date	matches	but	matches	but
Équipe de France										
<b>GLOVACKI</b>	<b>Léon</b>	St. Reims	1		1 <sup>er</sup> t.	1959-60	26	4	11	3
<b>ABBES</b>	<b>Claude</b>	ASSE	N'a pas joué		1 <sup>er</sup> t.	1953-62	300		9	
<b>CUISSARD</b>	<b>Antoine</b>	OGC Nice	N'a pas joué		1 <sup>er</sup> t.	1944-52	213	39	27	1

Sélectionné pour la phase finale en Suisse, **Antoine CUISSARD**, né à Saint-Etienne mais élevé à Lorient. Passé pro à l'ASSE qu'il ne quittera qu'une saison (46-47) pour aider Lorient alors en Division d'Honneur. Ce qui ne l'empêchera pas (cas unique) de conserver sa place en équipe de France. Il reste comme l'un des plus talentueux joueurs de son époque et fera ensuite le bonheur de Nice et Rennes. En Suisse, il ne joue aucun match, tout comme le gardien des « Verts », **Claude ABBES**, futur héros des Bleus de 1958. Parmi les autres joueurs, on trouve **Léon GLOVACKI**, joueur glorieux du Stade de Reims, qui jouera bien plus tard une saison (59-60) à l'ASSE, avec qui il perdra en finale de la Coupe de France, contre Monaco.



Léon GLOVACKI



Antoine CUISSARD

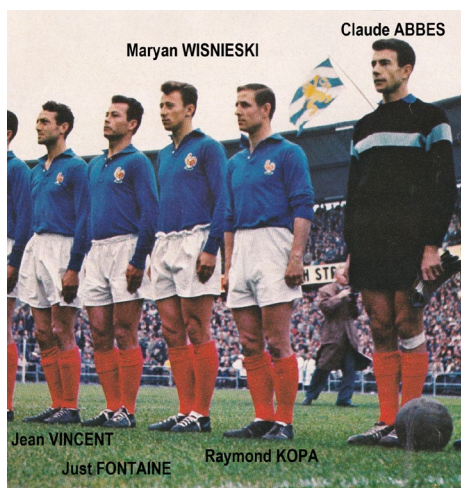


Claude ABBES

1958 est le premier grand exploit des « Bleus » qui, contre toute attente, terminent 3<sup>ème</sup> du Mondial avec une attaque de feu, à l'image de Just FONTAINE dont le record de 13 buts sur une phase finale tient toujours. C'est aussi la consécration pour le gardien des Verts, **Claude ABBES**. Ne comptant jusqu'alors que 4 sélections, il devient titulaire lors du 3<sup>ème</sup> match jusqu'à la rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place. Une place de n°1 qu'il ne gardera pas puisqu'il ne comptera ensuite qu'une seule sélection. Par contre, il reste comme l'un des grands gardiens des « Verts » dont il aura été le portier pendant 10 ans (champion 1957 et coupe 1962).

Parmi les attaquants des « Bleus », se trouve **Maryan WISNIESKI**. Joueur prodige et plus jeune pro du Rc. Lens dont il est toujours le meilleur buteur, il débute à 18 ans en équipe de France ; il signera à l'ASSE, en 1964 . En fin de carrière, son passage chez les « Verts » (2 saisons) n'aura pas été à la hauteur des espérances.

A noter qu'en 1958, le sélectionneur est l'ancien Rémois Albert BATTEUX qui prend pour l'occasion Jean SNELLA (entraîneur de l'ASSE) comme adjoint. **Albert BATTEUX** remplacera **Jean SNELLA** à la tête des « Verts » en 1967.



COUPE DU MONDE 1958		En SUEDE		16 équipes		Finale : <b>BRESIL 5 SUEDE 2</b>				
Matches France		Paraguay 7-3 ; Yougoslavie 2-3 ; Ecosse 2-1 ; 1/4 Irlande Nord 4-0 ; 1/2 Brésil 2-5 ; Allemagne 6-3								
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matches	buts	classem.	date	matches	buts	matches	buts
Équipe de France										
<b>WISNIESKI</b>	<b>Maryan</b>	RC Lens	6	2	3 <sup>ème</sup>	1964-66	53	13	33	12
<b>ABBES</b>	<b>Claude</b>	ASSE	4		3 <sup>ème</sup>	1953-62	300		9	



COUPE DU MONDE 1966		En ANGLETERRE		16 équipes		Finale : <b>ANGLETERRE 4 ALLEMAGNE 2 a.p</b>				
Matches France		Mexique 1-1 ; Uruguay 1-2 ; Angleterre 0-2								
Nom	Prénom	club	Phase finale			Passage à l'ASSE		Sélections		
			matches	buts	classem.	date	matches	buts	matches	buts
Équipe de France										
<b>BOSQUIER</b>	<b>Bernard</b>	Sochaux	3		1 <sup>er</sup> t.	1966-71	206	24	42	3
<b>HERBIN</b>	<b>Robert</b>	ASSE	2		1 <sup>er</sup> t.	1957-72	478	95	23	3
<b>CARNUS</b>	<b>Georges</b>	St. Français	N'a pas joué		1 <sup>er</sup> t.	1967-71	167		36	

La France est absente de l'édition 1966, mais l'un des futurs joueurs de l'ASSE s'y fait remarquer. **Vladimir DURKOVIC**, solide arrière droit qui va apporter toute sa rigueur dès son arrivée en 1967. En 4 ans chez les « Verts », il remporte 3 titres dont 2 doublés. Un des meilleurs défenseurs qu'a connu l'ASSE. Il connaîtra une fin tragique, tué par un homme ivre en Suisse, un an après son départ. Parmi les « Bleus » de 1966, deux joueurs qui seront stéphanois durant la même période, avec les mêmes bons résultats : **Bernard BOSQUIER** et **Georges CARNUS**. Les deux feront une brillante carrière et quitteront les « Verts » en 1971, à la suite d'une célèbre affaire qui mettra le président ROCHER en rage. Quant à **Robert HERBIN**, si son palmarès avec l'équipe de France est moyen (23 sélections), il est à tout jamais un acteur principal de l'histoire des « Verts », avec 9 titres de champion, 6 Coupes de France et une finale de Coupe d'Europe, obtenus comme joueur et entraîneur.



**A la semaine prochaine pour la suite de l'HISTOIRE**



# BULLETIN D'INFORMATION

# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tournai : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
BAZAR  
PONS  
DISTRIBUTION**

R.D. 1089  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE

[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**B**  
**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services  
1922

**CA**  
**LOIRE HAUTE-LOIRE**

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

france  
**bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

**La Païse**  
RESTAURANT

**Pasquier**  
brioche

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E.LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *à la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [polyo@pgdis.com](mailto:polyo@pgdis.com)

**S** AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>Féminines Seniors À 8 D3 / Unique</b>	<b>D3 Sud</b>	<b>176</b>
--	---------------	------------

**Vendredi 12/06/2026 20H**

54667728 59586.2 C.S. St Bonnet Le Co 1 - Chateaufeuf 1 Stade Aux Bauches à ST BONNET  
LE COURREAU  
Arbitre centre

<b>Supercoupe De La Solidarité / Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>212</b>
---	---------------	------------

**Samedi 13/06/2026 18H**

55660753 70036.1 (SE D1) E.S. De Veauche 1 - Chavanay 1 (S REG1) Stade Irénée Laurent 1 à VEAUCHE  
Arbitre centre MADI BACAR Dhoul Kemal 2546611846  
Arbitre assistant 1 DAOUDI Hamid 2529413564  
Arbitre assistant 2 CHAVANY Emmanuel 2519431002

<b>Match Amicaux Séniors / Phase Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>185</b>
---	---------------------	------------

**Samedi 13/06/2026 14H30**

55628967 70022.1 (SE D3) Bellegarde Sp 1 - E.S. De Veauche 1 (SE D1) Stade De La Gare 1 à  
BELLEGARDE EN FOREZ  
Arbitre centre CETIN Aytakin 2519413197  
Arbitre assistant 1 MEHENTAL Kamel 2543962881  
Arbitre assistant 2 DEMIREL Muhamet 2528720447

**Samedi 13/06/2026 16H30**

55628968 70023.1 (MAMICSEN) Anciens - Anciens Pros 5 Stade De La Gare 1 à  
BELLEGARDE EN FOREZ  
Bellegarde 4 (MAMICSEN)

**Indispo** Arbitre centre BEN MOSBAH Ramzi 2546001224  
Arbitre assistant 1 EL YAKHLIFI Nassime 2538632299  
Arbitre assistant 2 BENBELAID Sabry 2558638464



# BULLETIN D'INFORMATION

## DÉLÉGATION DU ROANNAIS

# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tounoi : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
DISTRIBUTION**  
R.D. 1089  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE  
[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services  
1923

**CA**  
LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

france  
**bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

**La Paix**  
RESTAURANT

**Pasquier**  
brioche

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E. LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [poyno@pgdis.com](mailto:poyno@pgdis.com)

**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>Super Coupe Unaf Seniors / Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>72</b>
--	---------------------	-----------

**Samedi 13/06/2026 16H**

55663689 83854.1	(SE D3) St Denis De - Ouches Fc 1 (SE D3) Cabanne 1	Stade Conte Alban De Brosse à PARIGNY
Arbitre centre	ABBACI Mohamed	2538633111
Arbitre assistant 1	JACQUET Michel	2520243504
Arbitre assistant 2	SERINO Alexandre	2538656700
Délégué principal	ODIN JONNARD Sylvie	2545927803

<b>Super Coupe Unaf U18 / Unique</b>	<b>Poule Unique</b>	<b>73</b>
--------------------------------------	---------------------	-----------

**Samedi 13/06/2026 14H**

55660614 83853.1	(U18 D2) Bois Noirs 21 - Commelle 21 (U18 D1)	Stade Conte Alban De Brosse à PARIGNY
Arbitre centre	DURAND Arthur	2547145421
Arbitre assistant 1	LEVASSEUR Nathan	2547561392
Arbitre assistant 2	DURAND Nathan	2545895955
Délégué principal	ODIN JONNARD Sylvie	2545927803
Observateur principal	LIGOUT Jean Claude	2599860091